

## 11.3 Services provinciaux

### 11.3.1 Ministères de l'Agriculture

**Terre-Neuve.** Les services agricoles du gouvernement de Terre-Neuve relèvent du ministère des Forêts et de l'Agriculture, dont les principales directions sont: Agriculture, Terres et Forêts. Les programmes sont mis à la disposition du public par la Direction des services régionaux. Trois surveillants régionaux et des représentants agricoles desservent le public dans une zone désignée.

Les politiques ministérielles d'aide à l'agriculture comprennent: une subvention pour le défrichage des terres dans des fermes appartenant à des particuliers, une subvention d'investissement pour la construction de bâtiments et l'achat de matériels, la fourniture subventionnée de pierre à chaux broyée, le paiement de primes pour le maintien d'animaux de qualité en vue de la reproduction, des projets de formation relative à l'exploitation agricole, un programme subventionné pour les pâturages régionaux, des programmes subventionnés d'assurance-récolte et d'assurance-bétail, un programme subventionné de services vétérinaires, et des services d'information technique et de gestion agricole.

De l'aide est également dispensée par l'entremise de l'Office provincial de prêts au développement agricole, l'Office de commercialisation de Terre-Neuve et la Société des produits agricoles. Le ministère produit et vend aux agriculteurs des porcs et des moutons pour la reproduction qui sont exempts de maladies déterminées et qui proviennent d'un programme d'élevage surveillé. Il vend également aux producteurs de pommes de terre de semence homologuées des pommes de terre de semence de choix provenant de sa propre exploitation.

En vertu d'une loi provinciale, le ministère a adopté une politique d'identification et de préservation des terres aux fins de l'agriculture. Les zones désignées offrent le meilleur potentiel de soutien d'une industrie agricole rentable. Toutes les terres de la Couronne destinées à l'agriculture sont concédées et non pas aliénées afin d'assurer leur utilisation à des fins agricoles. Les dispositions nécessaires ont été prises avec les institutions de prêts agricoles pour que celles-ci acceptent les terres ainsi louées comme garantie des prêts.

**Île-du-Prince-Édouard.** Le ministère de l'Agriculture et des Forêts comprend: la Direction des services régionaux dont relèvent les sections de la gestion agricole, des bureaux de district, du développement agricole, de l'élevage, et des cultures et de l'ingénierie; la Direction des forêts qui englobe les divisions des pépinières forestières et de la pépinière de Bunbury; la Direction des services techniques; et la Direction des services vétérinaires et des produits laitiers. Le Bureau des services de gestion fournit des services de soutien aux quatre directions par ses sections de l'administration et de l'information. Le Bureau de la planification et de l'évaluation des politiques collecte et analyse les données économiques et coordonne la planification des programmes.

Le ministère vise à satisfaire les besoins des familles agricoles, surtout en ce qui concerne la stabilisation et l'accroissement des revenus agricoles et l'amélioration de la gestion. Les programmes comprennent aussi bien l'analyse des sols par les clubs 4-H et l'élaboration de projets dans le cadre du programme de développement de la ferme familiale que la promotion de l'assurance-récolte, le travail avec des groupes de producteurs et la formulation de recommandations au sujet des méthodes de production.

**Nouvelle-Écosse.** Le ministère de l'Agriculture et de la Commercialisation dirige le programme agricole du gouvernement. Il s'occupe principalement d'administration, de vulgarisation, d'économie, d'horticulture et de biologie, d'élevage, de développement des marchés, des sols et des cultures, de la formation en sciences agricoles au Collège d'agriculture de la Nouvelle-Écosse situé à Truro et des prêts pour l'expansion et le développement des fermes offerts par la Commission des prêts agricoles de la Nouvelle-Écosse. Il cherche particulièrement à encourager la population rurale à s'aider elle-même en adhérant à des mouvements tels que la Fédération agricole de la Nouvelle-Écosse et d'autres groupements de producteurs agricoles.